

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2023-0158</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;"><b>26 JUIN 2023</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, À TITRE GRACIEUX, DE PERSONNEL DU CLUB DE RUGBY « PALAU XIII, LES BRONCOS » EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLBÉRIS POUR L'ACCUEIL DES LOISIRS (3/11 ANS) DE COLLIOURE</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, à la Halle des Sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages 66670, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Roland CASTANIER donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

**Étaient excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 45

Nombre de procurations : 8

**Secrétaire de Séance :**

Maria CABRERA

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230626-DL2023-0158-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Le Club du Rugby Palau XIII, « Les Broncos » propose la mise à disposition, à titre gracieux de M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI, animateur sportif en cours de formation BPJEPS APT, pour la période du 06 juillet 2023 au 04 août 2023.

M. Mehdi BOUAJAJ -NIFOSI interviendra en tant qu'animateur à l'accueil de loisirs de Collioure à raison de 35 heures /semaine selon un planning défini et adapté aux horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs 7h30/18h30.

Un planning d'intervention de M. BOUAJAJ-NIFOSI Mehdi sera communiqué au club de rugby Palau XII, Les Broncos, ultérieurement, avant le début de sa période d'intervention.

Cette intervention permettra à l'accueil de loisirs de bénéficier d'un animateur sportif qualifié, pouvant développer la pratique du rugby ou d'autres sports auprès des enfants de 3 à 11 ans.

D'autre part, M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI s'impliquera en tant qu'animateur polyvalent afin de répondre aux exigences de sa formation BPJEPS APT.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la convention de mise à disposition à titre gracieux de M Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI, entre le Club de rugby Palau XIII « Les Broncos » et la CC ACVI pour l'accueil de loisir de Collioure,

**Autorise** le Président à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/06/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**

**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**